



Condamnation sur bulletin n°2 du casier judiciaire

Par **Gladisse-93**, le **05/02/2019** à **21:16**

Bonjour,

Je viens de postuler pour un travail au contact des enfants dans une cantine scolaire. Alors que j'avais été initialement retenue pour le poste, le recruteur m'a informé par téléphone qu'une condamnation figure sur le bulletin n°2 de mon casier judiciaire. Il s'agit, selon lui, d'une condamnation pour conduite sans permis assortie d'une amende de 300 euros, datant de 2010. Je suis tombée des nues, car je n'ai jamais conduit de voiture ; je n'ai pas de permis et je ne sais pas conduire. D'autre part, je n'ai jamais payé cette amende de 300 euros. De plus, je ne comprends pas pourquoi une condamnation aussi ancienne apparaît toujours sur mon casier judiciaire. Comment puis-je connaître l'origine de cette condamnation dont j'ignorais tout jusqu'à présent ? Comment puis-je la contester et la faire disparaître ?

Merci d'avance pour vos réponses et vos conseils.

Par **LESEMAPHORE**, le **06/02/2019** à **06:42**

Bonjour

il faut vous rendre au TGI du lieu de votre résidence .

Par **samsung**, le **06/02/2019** à **07:54**

bonjour,

il se peut que cela ne concerne pas un vehicule, mais un 2 roues que vous auriez conduit sans BSR

Cordialement